

Convention "Option GOLD : mise à disposition du club house"

Cette option GOLD vous permettra, dans un délai de 2 ans et à partir de septembre 2021, de bénéficier des infrastructures du RLLHC (Club House, terrasse, terrain, l'utilisation des vestiaires étant soumis à un accord spécial du Comité) pour un événement privé dans le respect des règlements internes propres au RLLHC (y compris si des mesures sanitaires spécifiques sont d'application), et selon les modalités suivantes :

1. Ce dont vous bénéficiez:

- Le club house comme espace utilisable pour votre soirée
- La terrasse, pouvant être ouverte ou bien bâchée (contient 2 chaufferettes)
- Le mobilier disponible au club (tables/chaises hautes du club house, tables/chaises basses du club house, tables/chaises hautes de la terrasse)
- L'utilisation du matériel de sonorisation (notice au club ou demande d'explications possible)
- La cuisine équipée utilisable par vos soins (à nettoyer et à remettre en ordre en fin d'événement), ou d'un service de nourriture proposé par la cellule bar/food (selon accord préalable avec ce même service)
- Un service bar assuré par la cellule bar/food
- Le nettoyage du club house (sauf cuisine, rangée et lavée par vos soins si utilisée)

2. Nos conditions:

- L'événement se doit d'être de type privé et non lucratif
- Un responsable de l'événement doit être précisément désigné, approuvé par le Comité, et sera le garant du bon déroulement de ce même événement.
- La date retenue pour votre événement doit être approuvée au moins un mois à l'avance par le comité, et ne peut en aucun cas remplacer ou perturber une activité traditionnelle du club (ex : après-matches, friday contest, après entraînements du vendredi,...). Il s'agira donc de définir une date libre dans l'agenda du club (ex: certains samedis soir, les weekends durant les trêves sportives, ...)
- Le bar est exclusivement géré par la cellule bar (boissons club, personnel club, boissons payantes au tarif club). Cependant, des discussions avec le comité peuvent avoir lieu concernant une formule particulière (ex: un apéro spécifique, conditions "all-in" pour les invités, tarif pour un fût de bière compris,...)
- Dans un but de protection de la nouvelle surface, l'accès au terrain est interdit. Il est donc par conséquent interdit d'y apporter des boissons et d'utiliser l'éclairage.
- La personne désignée au point 3 de cette convention, et signataire de celle-ci, sera responsable en cas d'accident et en cas de détérioration aux infrastructures ou au matériel mis à disposition pour l'événement
- Nous recommandons vivement la présence d'une personne habilitée à utiliser le Défibrillateur Externe Automatique du RLLHC et à pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire en cas d'accident
- La fermeture de l'événement et des infrastructures sera de la responsabilité de la cellule bar/food et se fera en fonction du déroulement de la prestation
- Le club devra être rangé et le mobilier propre, tous les déchets doivent être jetés dans les poubelles. Le nettoyage est en revanche

compris dans le prix du pack (sauf pour la cuisine si elle est utilisée par vos soins)

- Les règles concernant le tapage nocturne et le respect de nos voisins sont évidemment d'application
- Un état des lieux avant et après l'événement sera réalisé en présence du responsable de l'événement

3. La convention:

Je soussigné, responsable de l'événement, m'engage à respecter les conditions précitées, lors de la mise à disposition des infrastructures le (date approuvée par le comité).

Conditions particulières approuvées par le comité:

.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature:

Pour approbation par le comité,
Signature du président: